Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

REGION BRETAGNE

26_0401_02

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

30 mars 2026

DELIBERATION

Programme 0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 20 mars 2026, s'est réunie le 30 mars 2026 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

Le groupe "Hissons Haut la Bretagne" vote contre l'aide attribuée à l'association ISKIS.
Le groupe "Nous la Bretagne" s'abstient sur l'aide attribuée à l'association ISKIS et vote contre le renouvellement de l'adhésion à l'association Elu.es Contre les Violences Faites aux Femmes ECVF).
Le groupe "Rassemblement National" s'abstient sur le programme et vote contre l'aide attribuée à l'association ISKIS.

En section de fonctionnement :

- **D'APPROUVER** la fiche aide « Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes » présentée en annexe à la présente délibération ;

- **D'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 493 829 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- **D'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 30/03/2026
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative : 933

Code	Nom bénéficaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type	Montant proposé
1828	ASS DEPARTEMENTALE INFORMATION JEUNESSE 22000 SAINT BRIEUC	00130857-1	OPR0401D001T70	Soutien au 5ème salon des outils et méthodes ludo-pédagogiques de Bretagne à Saint-Brieuc	Forfaitaire	4 000,00
1844	SÉSAM BRETAGNE 56100 LORIENT	00134926-1	OPR0401D001T66	Soutien au réseau des PAEJ 2026	Forfaitaire	20 000,00
1955	AVANT-PREMIERES 22000 SAINT BRIEUC	00122445-1	OPR0401D001T71	Soutien à l'émission podcast audio - Ancrées - disponible sur toutes les plateformes d'écoute	Forfaitaire	2 000,00
1956	TREMPLIN 35500 VITRE	00127336-1	OPR0401D001T69	Soutien à l'action de formation à l'égalité femmes·hommes à destination d'étrangers primo-arrivants et de professionnel.les de l'accompagnement	Forfaitaire	1 000,00
1956	ASS MUSEE RURAL EDUCATION COTES D'ARMOR 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM	00129027-1	OPR0401D001T67	Soutien à l'exposition contre les inégalités de sexe dans l'éducation, l'orientation	Forfaitaire	1 000,00
1959	STÉPHANIE LE GAL-GORIN SOCIOLOGUE 22000 SAINT BRIEUC	00131732-1	OPR0401D001T64	Soutien à l'émission Podcast audio - Rage et Paillettes –disponible sur toutes les plateformes d'écoute	Forfaitaire	6 500,00
1960	ISKIS 35700 RENNES	00130785-1	OPR0401D001T68	Soutien à la marche des fiertés LGBTQI+ » le 20 juin 2026 à Rennes	Forfaitaire	6 000,00

Total montant proposé : 40 500,00

Nombre d'opérations : 7

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 26_0401_02

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 30/03/2026
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative : 933

Code	Nom bénéficaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type	Montant proposé
1827	CENTRE INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE 35000 RENNES	00131252-1	OPR0401D001T65	Soutien au fonctionnement 2026 du Centre Régional Information Jeunesse	Subvention globale	450 000,00

Total montant proposé : **450 000,00**

Nombre d'opérations : 1

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 26_0401_02

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 30 mars 2026
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative
Chapitre : 933

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
ECVF 75013 PARIS	26000260	Adhésion 2026 à Elues Contre les Violences Faites aux Femmes	Cotisation	3 329,00

Total : 3 329,00

Nombre d'opérations : 1

Délibération n° : 26-0401-02

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Garantir l’égalité des droits entre les femmes et les hommes

Document généré le 18-03-2026 à 10h31

Présentation synthétique

Cette aide vise à soutenir la mise en œuvre d’actions structurantes pour contribuer à objectiver et réduire les inégalités de sexe, à sensibiliser, former et susciter une mobilisation nouvelle de professionnel?les publics ou privés issu?es des périmètres de l’intervention régionale. La promotion de la culture de l’égalité femmes·hommes auprès du plus grand nombre reste déterminante.

Thématiques et sous-thématiques

Citoyenneté & Égalité, Égalité

Profils

Associations, Collectivités et acteurs publics, Entreprises et acteurs privés, Établissements de formation

Date d'ouverture

01-04-2026

Type d'aide

bretagne

Date de fermeture

31-12-2028

PRÉSENTATION

Contexte

Cette aide vise à soutenir la mise en œuvre d’actions structurantes pour contribuer à objectiver et réduire les inégalités de sexe, à sensibiliser, former et susciter une mobilisation nouvelle de professionnel?les publics ou privés issu?es des périmètres de l’intervention régionale. La promotion de la culture de l’égalité femmes·hommes auprès du plus grand nombre reste déterminante.

Objectifs

- Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
- Diffuser la culture de l’égalité femmes·hommes dans tous les territoires
- Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe

Formes de l'aide

Subvention

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Précisions sur la forme

L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire.

Montant

Le soutien régional ne peut excéder **30 %** du financement de l'action.
Un autofinancement minimal est requis.
Un co-financement de fonds publics est apprécié.

BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

Bénéficiaires et critères

Structures éligibles? Toute personne morale de droit public ou privé (associations, collectivités, sociétés, universités…) constituée et implantée en Bretagne. Conditions d'éligibilité Le projet s'inscrit dans au moins un des trois axes de la politique régionale : Objectiver les inégalités entre les femmes et les hommes (ex : travaux universitaires, conférences, recueil de témoignages, études statistiques…) Former à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et diffuser la culture de l'égalité femmes?hommes (ex : actions de prévention du sexisme, pour favoriser la mixité des métiers, création de supports pédagogiques, accompagnement à l'élaboration de plan d'actions…) Sans préjudice des compétences exercées par d'autres acteurs publics, contribuer à la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination liées au sexe et à l'identité de genre (ex : accompagnement des femmes victimes de violences, actions contre le système prostitutionnel…) Le projet est en capacité de démarrer dans les 6 mois après la date de dépôt de la demande. Le budget présente une part d'autofinancement.

Critères de sélection du projet

- Le caractère structurant du projet (sa dimension partenariale, le nombre de personnes touchées, son potentiel de déploiement ou d'essaimage sur d'autres territoires bretons ou vers d'autres publics…). Les projets à dimension régionale seront privilégiés. ?
- L'articulation du projet avec les compétences régionales, mobilisant à la fois des dispositifs et budgets de droit commun : le budget Egalité femmes?hommes interviendra prioritairement sur les actions co-financées par un autre programme budgétaire régional et contribuant aux fiches actions du 1er Plan d'actions intégrées pour l'égalité femmes?hommes de la Région (2025-2027) ;
- L'attention portée par le projet à mobiliser de nouveaux acteurs et actrices non encore sensibilisé?es à l'égalité femmes?hommes ;
- Le contexte territorial dans lequel il s'inscrit. La Région priorisera son soutien aux territoires apparaissant comme les plus fragiles au regard de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, là où les partenaires sont les moins présents et les interventions les moins développées. La soutenabilité financière du projet, étant entendu que la présente aide n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée et qu'un même projet ne saurait bénéficier de plus de trois accompagnements par le programme budgétaire égalité femmes?hommes régional. Un co-financement (publics et/ou privés) du projet sera particulièrement apprécié.
- Le niveau d'engagement du projet en faveur de la transition écologique et climatique (pratiques numériques responsables, approvisionnement biologique et local, encouragements à utiliser des mobilités douces lors de l'organisation d'événement…)

MODALITÉS

Modalités de versement et d'accompagnement

Selon le projet, l'aide est payée en un ou deux versements (deux versements pour toute aide nécessitant la mise en œuvre d'une convention : montant attribué supérieur à **23 000 €** à l'échelle de la collectivité).

COMMUNICATION RÉGION

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Version des obligations

fr

Obligation standard

Le bénéficiaire s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de « **avec le soutien de la Région Bretagne** » et/ou à intégrer le logo de la Région :

- aux documents **officiels,** publications en lien avec le projet subventionné *(ex : rapport de stage/ d'étude, bilan, diaporama d'une formation subventionnée, etc.)* ;
- aux **supports de communication** en lien avec l'opération *(ex : site web, brochures, etc.)* ;
- dans les rapports avec les **médias** en lien avec le projet ;
- aux **productions** réalisées grâce à l'aide de la Région *(ex : ouvrages, films, etc).*

La communication sera réalisée sans stéréotype de sexe (choix des visuels, images, couleurs, expressions…) conformément aux règles rappelées page 12 du « Guide pour une communication publique pour toutes et tous » de la Région Bretagne (octobre 2018).

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide** *(ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Région, etc).*

Invitation du Président de la Région

Lors d'éventuels temps forts de communication en lien avec l'opération subventionnée, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** *(ex : inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, etc).*

Obligation d'affichage

L'aide de la Région permet au bénéficiaire d'investir dans un équipement ou de réaliser un aménagement qui développe son activité. Pour le faire savoir et valoriser son projet, **le bénéficiaire doit réaliser un affichage permanent en installant la plaque et/ou les adhésifs envoyés par la Région.**

Le support doit être installé :

- **dès réception**
- **de manière permanente dans les locaux du bénéficiaire**
- **à l'emplacement le plus visible du public et/ou des salariés** (sur ou à proximité de l'équipement ou de l'aménagement). Les modalités d'installation de ces supports sont décrites dans la notice jointe au support.

Une photographie du ou des supports installé·s sera envoyée au service instructeur de la Région au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.

Kit spécial

Notice

Télécharger

CONTACT

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260330-26_0401_02-DE

Coordonnées

Région Bretagne
Direction de la jeunesse de l'égalité de la culture et du sport
Service égalité des droits et jeunesse
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES Cedex 7
Courriel : mission.egalite@bretagne.bzh
Tel : 02.99.27.14.12

DEMANDE

Modalités de dépôt de la demande

Liste des pièces justificatives à joindre au dossier sous forme dématérialisée?: Le RIB Le dossier de demande (modèle à télécharger ci-dessous) Le plan de financement prévisionnel du projet faisant apparaître la subvention demandée, la part des financeurs publics et l'autofinancement (modèle à télécharger ci-dessous) Le budget de la structure (modèle à télécharger ci-dessous) L'attestation sur l'honneur (modèle à télécharger ci-dessous) Les statuts La liste sexuée des membres du bureau et du conseil d'administration Toute autre pièce que vous jugerez utile pour l'instruction de votre demande, pourra également être déposée. Modalités de la demande de solde Liste des pièces justificatives à joindre au dossier sous forme dématérialisée?: Un document de présentation des résultats du projet (rapport d'activités, bilan…) Une copie certifiée du budget réalisé du projet Une copie certifiée des comptes de l'année écoulée Les justificatifs de communication du soutien régional

URL de dépôt de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_EXT_DIRAM_AAP/depot/simple

Fichiers liés

EGALITE-Dossier-technique.docx
EGALITE-Modèle-Plan-de-financement.docx
EGALITE-Modèle-budget-Structure.xlsx
EGALITE-Modèle-attestation.docx

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GESTION

Identifiant

AIDE0376

Direction et services

DIJECS, SEJ

STRUCTURATION DES DONNÉES